

Déchets de construction et de

GUIDE DU TRI



Permis



Carrelages de sol_muraux



Fenêtres en verre < 2 %



Moquette < 10 %



Cuvette de toilette et lavabo en céramique



Autres matériaux de construction : matières plastique, film plastique, papier et carton, matériaux ferreux et non ferreux, bois



Autres gravats, tuiles



Pas permis



Débris de cheminée, résidus de suie



asphalte goudronné



bois imprégné (bois C)



Déchets d'amiante et dangereux



Déchet ménager et déchets organiques



Appareils électroniques



Feutre de toiture et cailloutis de toit



Sable, terre